

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 9 août 2010 à 20h00.

Sont présents : Patrick Morin Michel Michaud
 Jasmin Michaud Jovette Taillefer
 Ghislain Blais Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 8 personnes sont présentes dans la salle.

Ouverture de la séance par la prière

2010-137 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Michel Michaud et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2010-138 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2010

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2010-139 Demande de dérogation mineure – 5^e rang Ouest

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde la dérogation mineure à M. Jocelyn Belzile, telle que recommandée par le CCU à l'effet d'autoriser la construction d'un chalet sur un terrain dont la façade a 74,43 mètres alors que le règlement stipule que la largeur minimale d'un terrain à construire est de 75 mètres.

2010-140 Demande de dérogation mineure – 959, 4^e rang Ouest

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde la dérogation mineure à Mme Marie-Christine Boulanger, telle que recommandée par le CCU, pour le perron avant, en diminuant la profondeur de celui-ci de 5 pieds 3 pouces à 4 pieds maximum, afin de s'éloigner un peu de la limite de l'emprise, et refuse la demande pour l'implantation du patio à 5 mètres de la limite de l'emprise du côté ouest de la maison, considérant qu'il y a possibilité d'implanter le patio sans empiéter dans la marge avant, qui est de 9 mètres.

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement # 2010-254, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités

2010-141 Accepter les comptes du mois de juillet 2010

La liste des comptes du mois de juillet est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de juillet au montant de 82,913.02\$, incluant un montant de 13,963\$ qui seront remboursés par le comité du 125^e, et en autorise le paiement.

2010-142 Vente – camion à neige Inter 1981

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Michel Michaud et résolu à l'unanimité de vendre à la municipalité de La Trinité-des-Monts le camion à neige International 1981 pour un montant de 7,500\$, et l'équipement à neige et autres pièces 5,500\$, pour un total de 13,000\$ et d'entériner la signature du contrat de vente par la directrice générale et le directeur des travaux publics.

2010-143 Soumissions – lignes de rue

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de Dura-lignes au coût de 0.18\$ du mètre linéaire pour une quantité de 10,500 mètres de ligne jaune et 10,500 mètres de ligne blanche.

2010-144 Convention d'utilisation – détecteur de gaz

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité de mettre fin à la convention d'utilisation du détecteur de gaz avec la Coop Purdel, puisque celle-ci possède maintenant son appareil.

2010-145 Facturation Asphalte GMP

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de facturer à Asphalte GMP un montant de 75\$/heure pour la location de la pépinière qui a été utilisée pendant 3h30 les 14 et 15 juillet 2010.

2010-146 Coûts de branchement d'égout - rue Principale

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité de facturer à M. Xavier Cimon un montant total de 10,487.14\$ équivalant à 5,243.57\$ par branchement d'égout, ce coût incluant le matériel, le béton, l'asphalte et la location d'équipement, aucune main d'œuvre municipale n'étant facturée.

2010-147 Comité du 125^e

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 1000 kilos de calcium pour épandre sur le rang 5 Ouest chez Régis Landry pour la journée à la ferme du 15 août.

2010-148 Abonnement revue COOL

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité de renouveler l'abonnement de la revue COOL au montant de 39.42\$.

2010-149 Pro-maire

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité de nommer Mme Jovette Taillefer pro-maire pour le prochain trimestre.

2010-150 Entente – transport des déchets domestiques et des matières recyclables

Attendu que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière a l'intention de s'acheter un camion de transport pour les matières résiduelles;

Attendu que la municipalité de Saint-Valérien a pris connaissance des coûts estimés pour les 5 prochaines années pour le transport des matières résiduelles, et qu'il serait avantageux de participer à l'entente proposée, puisqu'il s'agit d'estimations maximales;

En conséquence, il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien accepte les coûts estimés et désire participer à l'entente proposée avec la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière pour le transport des déchets domestiques et des matières recyclables, conditionnellement à l'achat d'un camion neuf par la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière.

2010-151 Fin de contrat – Services sanitaires Alain Deschênes

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à faire parvenir par courrier certifié à Services sanitaires Alain Deschênes l'avis de fin de contrat, sur réception de la confirmation par la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière qu'elle achète un camion à déchets neuf afin d'assurer le service de transport des matières résiduelles pour Saint-Valérien, selon l'entente proposée.

Correspondance

2010-152 Chemin d'accès à un plan d'eau – service incendie

Considérant la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'un emplacement pour la construction d'un chemin permettant l'accès à un plan d'eau et d'une aire de virage afin de sécuriser le secteur en cas d'incendie, à partir de la route Ouellet, sur la propriété de la compagnie 9167-7005 Québec inc., soit Réal St-Pierre;

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Michel Michaud et résolu à l'unanimité de mandater la notaire Édith Moyen pour préparer la servitude de passage qui est cédée à titre gratuit par la propriétaire, donnant accès au plan d'eau situé sur les lots 3990125 et 3990126 du cadastre du Québec, ainsi qu'un arpenteur s'il y a lieu.

2010-153 Demande d'appui – Coopérative de câblodistribution

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Valérien appuie la Coopérative de câblodistribution de l'Est du Québec dans ses démarches auprès du « Programme de financement des projets concertés » du Pacte rural de la MRC de Rimouski-Neigette, afin d'offrir la télé numérique standard et HD à ses membres.

2010-154 Virement – emprunt camion incendie

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'autoriser un virement de 19,796\$ pour payer le capital et intérêts dus le 18 août 2010 sur l'emprunt pour le camion incendie.

2010-155 Eau potable à l'école St-Rosaire

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser l'envoi d'une lettre de remerciements à la personne responsable de l'émission du certificat d'autorisation émis par le MDDEP et copie conforme aux personnes impliquées dans le dossier.

2010-156 Formation d'un comité ad hoc – algues bleu-vert

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité de mettre en place un comité ad hoc sur les algues bleu-vert formé de M. Patrick Morin conseiller, qui agira comme président, d'une personne ressource de l'Organisme de bassin versant, d'un citoyen riverain du Lac Vaillancourt, de 2 citoyens riverains du Lac-à-la-Truite et d'un citoyen expert dans ce domaine, dont le mandat sera de soumettre, entre autres, un plan d'action au conseil municipal pour le 13 septembre 2010.

2010-157 Affectation du montant reçu de la vente du camion

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser l'affectation des montants suivants à même le montant de 13,000\$ reçu de la vente du camion : 8,000\$ à l'emprunt pour le camion à neige, 2,000\$ pour le lettrage et autres du nouveau camion, 2,000\$ pour le réaménagement du bureau et 1,000\$ pour une mise à jour du système informatique du bureau.

2010-158 Colloque « Bâtir des communautés solidaires »

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription d'une personne à ce colloque à Rivière-du-Loup ainsi que le paiement des frais de déplacement.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 22h25 par Michel Michaud et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Province de Québec

31 août 2010

Séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 30 août 2010 à 20h00.

Sont présents :

Jasmin Michaud
Ghislain Blais

Michel Michaud
Jovette Taillefer
Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 2 personnes sont présentes dans la salle.

Ouverture de la séance par la prière

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

Assemblée publique de consultation – projet de règlement # 2010-252

La directrice générale explique que les modifications au règlement relatif à l'émission des permis et certificats concernent les conditions d'émission du permis de construction pour une résidence. Une question a été posée concernant les égouts dans le développement résidentiel du secteur au sud de la rue du Coteau.

Patrick Morin est arrivé à 20h10.

2010-159 Adoption du règlement # 2010-252 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats concernant les conditions d'émission du permis de construction pour une résidence

ATTENDU QUE la municipalité entend modifier son règlement relatif à l'émission des permis et certificats;

ATTENDU QUE le conseil entend adapter son règlement aux nouvelles réalités existantes sur le territoire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut modifier son règlement relatif à l'émission des permis et certificats;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ajournée du 14 juin 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le règlement # 2010-252 soit et est adopté, décrétant et statuant ce qui suit, à savoir :

- Article 1** Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.
- Article 2** Le présent règlement porte le titre de "Règlement modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats concernant les conditions d'émission des permis de construction pour une résidence".
- Article 3** Le paragraphe c) de l'article 26 est abrogé et remplacé par les paragraphes suivants :
- « c) le service d'égout sanitaire ayant fait l'objet d'une autorisation ou d'un permis délivré en vertu de la loi est établi sur la rue en bordure de laquelle la construction est projetée ou que le règlement décrétant son installation est en vigueur, tandis que le projet d'alimentation en eau potable de la construction à être érigée sur le terrain est conforme à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et aux règlements édictés sous son empire ou aux règlements municipaux portant sur le même objet.
- d) dans le cas où les services d'aqueduc et d'égouts ne sont pas établis sur la rue en bordure de laquelle une construction est projetée ou le règlement décrétant leur installation n'est pas en vigueur, les projets d'alimentation en eau potable et d'épuration des eaux usées de la construction à être érigée sur le terrain sont conformes à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et aux règlements édictés sous son empire ou aux règlements municipaux portant sur le même objet. »
- Article 4** Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Adopté ce 30^e jour d'août 2010.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

2010-160 Plan d'action – développement résidentiel du secteur sud

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'approuver le plan d'action du développement résidentiel de l'Avenue du Versant et de la rue du Ruisseau-Raphaël, de mandater un arpenteur au coût le plus bas pour poser des repaires afin de permettre les travaux en régie de la mise en forme de ces rues.

2010-161 Honoraires professionnels BPR pour préparation plans et devis

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité de demander à BPR une estimation de leurs honoraires professionnels pour la préparation de plans et devis pour le prolongement du réseau d'égout sur l'avenue du Versant au complet, en tenant compte que les travaux seront effectués en régie et ne feront pas l'objet de demandes de soumission.

2010-162 Soumissions – camion à neige

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité d'annuler la résolution # 2010-120 acceptant la soumission la plus basse pour l'achat d'un camion à neige, d'approuver le devis modifié et de retourner en appel d'offres public dans un journal régional et sur le système électronique d'appel d'offres, pour l'achat d'un camion à neige. Les soumissions seront reçues jusqu'au lundi 20 septembre 2010 à 14h00 pour être ouvertes immédiatement après la clôture. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 20h35 par Michel Michaud et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire